



Les missions de l'ordre des Médecins

L'Ordre des Médecins veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétences, dans le cadre d'une mission de service public.

L'ordre des Médecins est au service des médecins, dans l'intérêt des patients

EXERCICE PROFESSIONNEL

- * Inscriptions des nouveaux médecins
- * Vérification des diplômes
- * Mise à jour des activités

GESTION DE L'ACTIVITE DU MEDECIN

- * Gestion de tous les changements dans la vie professionnelle depuis son inscription jusqu'à son décès
- * Modifications de tous ordres (contrats, sites d'exercice, coordonnées, retraites, décès, ...)
- * Enregistrements des diplômes, qualifications, spécialités, et changements de qualification

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Participation aux réunions de coordination entre les Ordres de différentes professions de santé (dentistes, masseurs-kinés, infirmiers, pharmaciens, ...) et avec l'ARS, la CPAM, les hôpitaux

PERMANENCE DE SOINS, REMPLACEMENTS

- * Enregistrements des contrats de remplacements
- * Délivrance des licences de remplacement et renouvellement
- * Organisation de la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA)

JURIDIQUE

- * Veiller au respect du code de la Déontologie Médicale
- * Valider chaque contrat signé par les médecins (contrats travail, associations, collaborations, Stés)

PLAINTES & SIGNALEMENTS

- * Réceptionner et traiter les signalements et plaintes
- * Organiser les conciliations
- * Transmettre les plaintes à la CDPI (Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance)

ACCOMPAGNEMENT DES MEDECINS

- * Aide aux médecins en difficulté

COTISATIONS

- * Réceptionner et enregistrer les cotisations annuelles
- * Délivrance des cartes d'inscription à l'Ordre des Médecins

GESTION ADMINISTRATIVE

- * Répondre à toutes les demandes diverses et variées des médecins et des patients
(Comment rédiger correctement un certificat médical ? Un médecin peut-il refuser ses soins ?, Quelle est la position de l'Ordre des Médecins sur... ?, etc...)